Envoyé en préfecture le 25/08/2023
Reçu en préfecture le 25/08/2023
Publié le 25/08/2023
ID : 044-200067635-20230825-08_2023_14-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 24 août 2023

08.2023-14	**INFORMATIQUE** **Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Renouvellement de la maintenance et de l'hébergement de l'espace usager Publik »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité de renouveler l'hébergement, la maintenance et l'assistance technique pour l'espace usager,

Considérant que la société ENTR'OUVERT dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer un bon de commande avec la société ENTR'OUVERT, sise 169 rue du château, 75014 PARIS pour le renouvellement de la maintenance et l'hébergement de l'espace usager pour un montant de 7 984.58HT soit 9 581.50 TTC, pour 1 an.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 25/08/2023
Jean-Guy CORNU
Président